

N°: 79

Date réception Préfecture :

Conseil du 29/06/2015	Identifiant : 2015-0189	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 VILLE DE POITIERS poitiers DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN SERVICE IMMOBILIER	Titre : 77 - Produits exceptionnels - Cession à Logiparc de l'ancien camping du Porteau pour une opération de logements sociaux - P.J. : plan Etudiée par : Le Bureau municipal du 01/06/2015 La commission Attractivité et aménagement de l'espace et du patrimoine de la ville du 08/06/2015 La commission des Finances du 22/06/2015	
	Rapportée par :	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 3. Domaine et patrimoine

Nomenclature Préfecture N° 2 : 2. Alienations

Ce sujet fait l'objet des engagements : développer les solidarités et lutter contre le changement climatique de l'Agenda 21 de Grand Poitiers, en ce qu'il crée des logements sociaux neufs en milieu urbain bien desservi et performants d'un point de vue énergétique.

L'ancien camping du Porteau est inutilisé depuis plusieurs années et a fait l'objet d'un déclassement prononcé par le Conseil municipal le 29 septembre 2014. Logiparc a obtenu un permis de construire pour la réalisation d'un projet immobilier de 40 logements.

L'objectif est de créer 36 logements locatifs (10 T2, 12 T3, 8 T4, 6 T5) à vocation sociale prioritairement destinés à la colocation des élèves du lycée Isaac de l'Étoile. Cette typologie variée sera conçue en incluant la possibilité d'évoluer dans le temps si les besoins des lycéens et étudiants en matière d'habitat évoluaient eux-mêmes. Ces logements prendront la forme de petits collectifs en R+2/R+3 et de maisons de ville.

Quatre maisons de ville en accession complèteront cette opération afin de favoriser la mixité sociale.

Pour permettre ce projet de renouvellement urbain, la Ville de Poitiers cède l'ancien camping au montant de 372 000 €. L'emprise, située à l'angle des rue du Porteau et des Mille Bosses est d'environ 5 600m². La surface précise sera délimitée après bornage de la parcelle cadastrée section AT numéro 58, à la charge de la Ville. A l'occasion de cette opération, une largeur d'environ 2 mètres au droit de la rue du Porteau intégrera le domaine public routier pour agrandir la largeur des trottoirs de la rue du Porteau.

Ainsi, il vous est proposé :

- d'accepter cette cession aux conditions ci-dessus évoquées ;
- d'encaisser la recette de 372 000 € au budget principal de la Ville de Poitiers, sous fonction 824, article 775, service 3300 ;
- d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document à intervenir.

Cession à Logiparc

Ancien Camping du Porteau

